



# PROCOLE SANITAIRE

# ECOLE NOTRE DAME

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La communication, l'information et la formation**

## Préalable

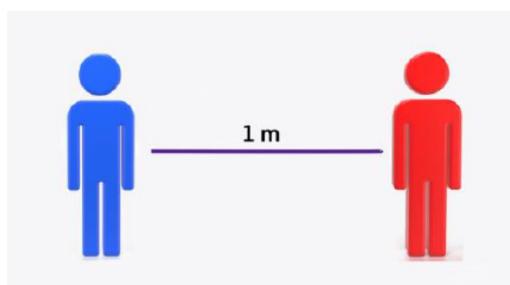
Le présent protocole sanitaire repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. **Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

**Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

Les personnels procèdent de la même manière.

## Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

## L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

## **Le port du masque**

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

## **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## **La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

## La formation, l'information et la communication

### Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

### Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
  - de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
  - de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
  - des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
  - de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- 
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
  - des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
  - des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
  - de l'organisation de la demi-pension.

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

## ORGANISATION INTERNE A L'ECOLE NOTRE DAME

Au sein de l'Institution Notre Dame, nous mettons tout en œuvre pour respecter les prescriptions mises en ligne par les autorités sanitaires le 3 mai 2020.

Comme annoncé par le Gouvernement, la réouverture sera progressive et le retour des enfants à l'école **se fera sur la base du volontariat**.

Afin de déterminer l'organisation définitive, un formulaire « REOUVERTURE DE L'ECOLE – ENGAGEMENT DES FAMILLES » vous a été transmis.

Les groupes d'enfants accueillis à l'école Notre Dame iront de 8 à 12 élèves en raison de la capacité d'accueil de nos salles de classe.

Du 12 au 19 mai 2020, ce qui représente 5 jours de classes, seuls les élèves de CP et de CM2 seront accueillis.

En fonction des réponses au formulaire « REOUVERTURE DE L'ECOLE – ENGAGEMENT DES FAMILLES », je pourrais être amenée à établir des groupes et accueillir les élèves d'une même classe une journée sur deux ou une journée sur trois. Ces informations vous seront communiquées en fin de semaine (vendredi ou samedi au plus tard).

Comme indiqué par le Gouvernement, les enseignantes devront à la fois être présentes à l'école et poursuivre la continuité pédagogique à distance.

Du 12 au 19 mai, les enseignantes de CP et CM2 seront présentes en classe le matin et assureront la continuité pédagogique à distance l'après-midi. Ce sont les enseignantes des autres niveaux qui prendront les élèves en charge l'après-midi et les accompagneront dans leurs apprentissages ou proposeront des activités. Vous pourrez choisir de ne mettre votre enfant que la matinée si vous le souhaitez.

A compter du lundi 25 mai, les CE1, CE2 et CM1 seront accueillis à l'école. En fonction du nombre d'élèves à accueillir, je vous proposerai une organisation adaptée. Afin que les enseignantes puissent continuer à assurer la continuité pédagogique à distance et afin de limiter le brassage des élèves, il n'est pas exclu que l'accueil des élèves se fasse par demi-journée.

## ACCUEIL ET SORTIE DES ELEVES

Du 12 au 19 mai :

- les élèves de CP entreront **de 8h40 à 8h50**.et sortiront **de 16h30 à 16h40** par le portail Sainte Marie, boulevard de la République (à proximité du parking de l'église),

-les élèves de CM2 entreront **de 8h40 à 8h50** et sortiront **de 16h30 à 16h40** par le portail Sainte Claire, 4 bis rue Notre Dame.

-les élèves de CP et de CM2 arrivant en autocar entreront par le portail Saint François (face à l'entrée du parc Delicourt) et seront pris en charge par un personnel de l'établissement.

N.B. : Si, pour des raisons professionnelles, vous ne pouvez pas respecter ces horaires, nous pourrons accueillir les enfants sur demande écrite de votre part de 8h à 17h30. Dans ce cas, les enfants seront accueillis dans une salle de l'établissement selon les modalités sanitaires exposées ci-dessus.

## CONSIGNES SANITAIRES

- ✓ L'accès aux bâtiments de l'établissement est strictement interdit aux parents.
- ✓ Il est indispensable de maintenir la distanciation physique d'un mètre dans la rue aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Le port du masque est fortement recommandé.
- ✓ A leur arrivée à l'école, la température des élèves sera prise de manière systématique et les enfants devront directement aller se laver les mains sous le contrôle d'un adulte en respectant le marquage au sol et la signalétique mis en place ainsi que la distanciation physique d'un mètre. Les élèves rejoindront ensuite leur enseignant dans la cour et rentreront en classe.
- ✓ Le lavage des mains sera réalisé :
  - A l'arrivée à l'école
  - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
  - Avant et après chaque repas
  - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
  - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

- ✓ Les récréations se feront à tour de rôle, par classe suivant le planning établi. La distanciation physique d'un mètre devra systématiquement être respectée.
- ✓ Les échanges de ballons, jouets, crayons, ...sont interdits.
- ✓ Les déplacements dans la classe et dans le self seront très limités.
- ✓ Les salles de classe ont été réaménagées afin de respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables (soit environ 4m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur ou une fenêtre).
- ✓ Les enfants seront régulièrement sensibilisés au respect des gestes barrière à l'école.

## **RESTAURATION**

La restauration sera assurée sur inscription. La société ELIOR a établi des menus froids (disponibles sur le site Internet de l'Institution : [notredameham.net](http://notredameham.net) ) sous forme de panier repas individuel par enfant. Chaque enfant aura sa propre bouteille d'eau. Les couverts seront à usage unique.

Avant l'entrée dans le self et après le repas, chaque élève ira se laver les mains en respectant la distanciation physique.

Les élèves déjeuneront à tour de rôle, par niveau, dans le self et seront placés par les adultes : un enfant par table. Le panier repas sera déposé sur la table de l'enfant. Aucun déplacement ne sera autorisé pendant le repas.

A la fin du repas, l'enfant devra attendre l'autorisation pour se lever et sortir du self.

Le personnel débarrassera le panier repas et procédera à la désinfection de la table et de la chaise.

Après le repas, les enfants seront pris en charge par un adulte et pourront se détendre quelques minutes dans la cour avant de retourner en classe.

## TRANSPORT

Les compagnies de transport public ont mis en place leur propre protocole sanitaire

- Un élève pour deux sièges
- Tous les élèves s'installent le long des vitres afin de respecter la distanciation physique.



**L'autocar affrété par l'établissement ne circulera pas. Nous vous tiendrons informés en cas de changement.**

## NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Un plan de nettoyage des locaux a été défini avec le personnel d'entretien et sera effectué en suivant les prescriptions du protocole sanitaire national.

Nous veillerons à l'approvisionnement permanent des sanitaires en savon liquide et en essuie-mains jetables.

Les poignées de porte et les rampes seront désinfectées plusieurs fois par jour.

La désinfection des tables et des chaises se fera chaque jour ou chaque demi-journée en fonction des groupes d'enfants accueillis dans les salles.

La désinfection des sanitaires aura lieu plusieurs fois par jour en fonction de l'utilisation.

## PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT DE COVID

**En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, le protocole sanitaire national suivant sera appliqué.**

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

### **Conduite à tenir :**

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

### **En cas de test positif :**

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.